

« Une situation intenable »

Effective depuis le 1^{er} mars, la remise à plat de la prise en charge des prestations d'aide à domicile par le Département met en difficulté des personnes handicapées et leurs proches.

Ils sont venus seuls ou en couple de Niort, Val-du-Mignon et Thénac, en Gâtine. Un petit déplacement sur le papier mais un parcours du combattant en réalité pour se véhiculer ou simplement se libérer. Qu'ils soient handicapés ou proches aidants, Marie, Mélanie, Frédéric, Damien, Laurent, Marie-Claude et Annie ont parlé d'une même voix, lundi soir 12 juin, dans les locaux de l'APF France handicap pour dénoncer le déflatement de la tarification de l'aide et de l'accompagnement à domicile en vigueur depuis le 1^{er} mars et la remise à plat de la prise en charge par le Département.

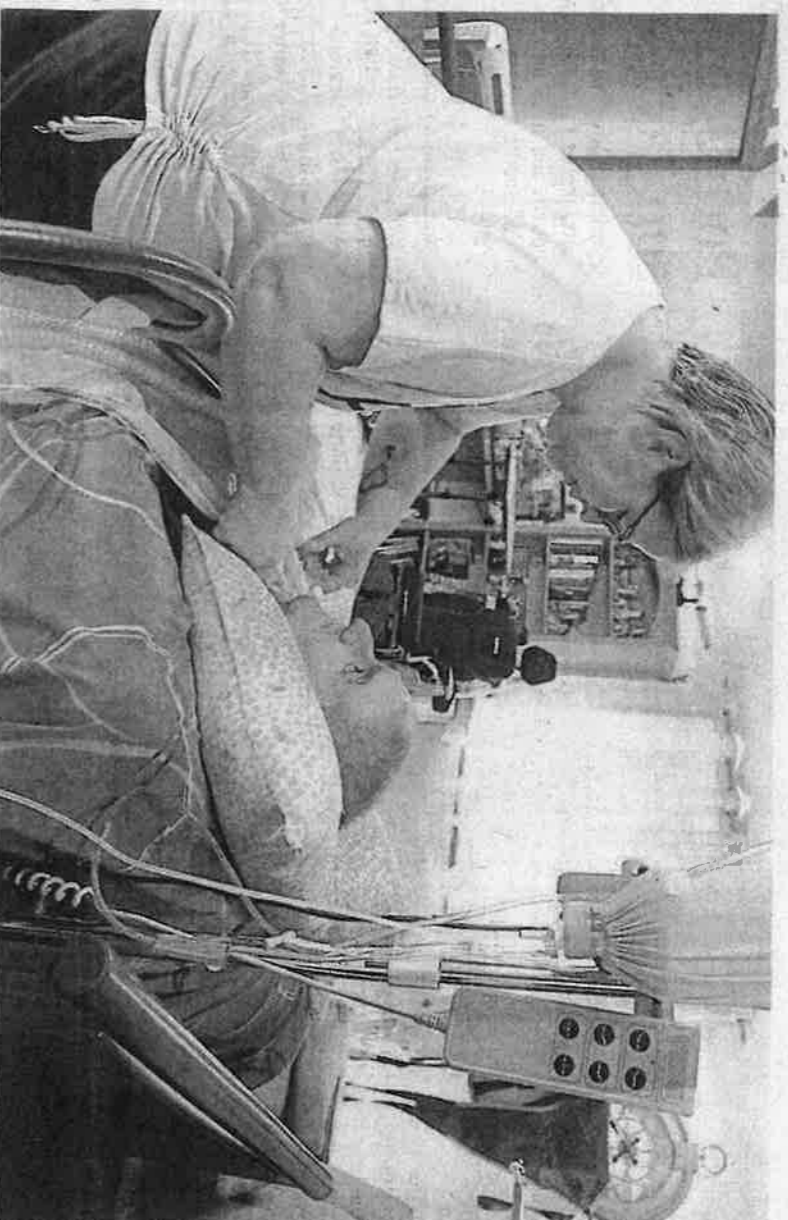
« Jusqu'ici, c'est lui qui finançait l'entretien du reste à charge. Avec ce déconventionnement, ce mécanisme de solidarité n'existe plus et ce sont les usagers qui en paient le prix. Même si cette décision vise à concourir à une revalorisation bien légitime des personnels, elle s'est faite sans concertation avec les familles qui se retrouvent plongées dans des situations dramatiques », ont exposé Bénédicte Seyler, Tatiana Puchon et Virginie Jourdin au nom du collectif d'associations à l'origine de la conférence de presse (APF France Handicap, AFM Téléthon, UdaF, ATTI 79 et Auitisme Deux-Sèvres) et d'un courrier adressé à la collectivité le 7 juin dont la teneur n'a pas été appréciée.

Mon fils n'a pas choisi d'être malade»

MARIE

Mère de Grégory, 25 ans, myopathie

« Ces mots traduisent le désarroi et la colère des bénéficiaires qui n'ont plus le temps d'attendre », plaignent les trois femmes. « Depuis deux mois, ce sont 503 € de plus qu'on doit verser avec notre mari. Et encore, j'ai enlevé tous les dimanches et les jours fériés de mai où on était à 41 € de l'heure. C'est intenable. Pour l'instant, j'ai refusé de payer », relate Marie qui, depuis 25 ans, s'occupe de son fils Grégory, atteint d'une myopathie de Duchenne, une maladie dégénérative, et contraint de vivre avec une tra-



Depuis 25 ans, Marie se consacre quasi-exclusivement à son fils Grégory, atteint d'une maladie dégénérative. « Même lui culpabilise. Il nous a dit qu'il nous coûtait trop cher et que si ça continuait, il irait dans un centre spécialisé pour nous soulager. C'est tellement dur à entendre », confie sa maman.

Photo: CO-MARE DELAGE

chéotomie. « Il a besoin qu'on soit à ses côtés en permanence. Faire appel à une aidante, c'est lui permettre de faire d'autres activités, de sourir, d'avoir un lien social. Pour moi, c'est aussi la possibilité de prendre l'air quelques instants. Là, je suis lessivée. Même mon fils culpabilise. Il nous a dit qu'il nous coûtait trop cher et que

si ça continuait, il irait dans un centre spécialisé pour nous soulager. C'est tellement dur à entendre. Il n'a pas choisi d'être malade ! »

Pour tous, baisser le nombre d'heures a été le seul levier pour modérer l'envoie de la facture. « Mais c'est un non-choix. On est pris en otage. Soit on met en danger notre santé physi-

A SAVOIR

25 services d'aide à domicile

Le Département des Deux-Sèvres compte 25 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui représentent un million d'heures à l'échelle du territoire. Ces structures proposent des prestations (portage de repas, transports, aide à la toilette, etc.) aux personnes âgées de plus de 60 ans, mala-

des ou handicapées vivant à leur domicile. En fin d'année dernière, 3 971 personnes étaient bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et 1 107 étaient bénéficiaires de la Prestation de compensation de handicap (PCH) pour de l'aide humaine chez elles.

Julien RENNON

« Pas faire du chiffre sur le dos des usagers »

Conseillère départementale en charge de l'autonomie et vice-présidente de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), Sylvie Renaudin regrette « que des usagers aient été mis devant le fait accompli en découvrant leurs dernières factures. Certains Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ont manqué de pédagogie et de communication en ne prévenant pas les familles de leur nouvelle politique tarifaire. C'est d'autant plus dommageable que nous collaborons avec eux sur ce sujet depuis la fin 2021. » En ce qui concerne le choix du Département, elle rappelle que celui-ci s'inscrit « dans une volonté de revaloriser les métiers de l'aide à domicile. La liberté tarifaire répond à cet objectif et à un souci d'amélio-



Sylvie Renaudin est la conseillère départementale en charge de l'autonomie et la vice-présidente de la Maison départementale pour les personnes handicapées.

Photo: CO-MARE DELAGE

rer la situation financière des SAAD jusqu'ici trop dépendants de la collectivité. Ce système n'était plus via-

ble mais afin de maintenir une égalité de traitement entre le public et le privé, nous avons garanti une aide

sociale de 23 € assortie de 3 € supplémentaires, soit un soutien de 26 €. Pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, ce montant peut aller jusqu'à 27 €. Et pour le reste à charge, il y a aussi un crédit d'impôt de 50 %, détaille l'élué du canton de Cerizay. Mais ce dispositif ne pourra pas être activé avant la prochaine déclaration de revenus en mai 2024. « C'est très pénalisant mais c'est du ressort de l'État », poursuit Sylvie Renaudin qui invite « toutes les familles en difficulté à se tourner vers leur assistante sociale. Nous répondrons présent pour trouver une solution. 35 dossiers ont déjà été déposés en ce sens. En aucun cas, nous n'avons voulu faire du chiffre sur le dos des usagers. Ces accusations sont injustes et infondées. »